

Image not found or type unknown



Mise en demeure du syndic de copropriété

Par **jeje926_old**, le **15/01/2008** à **13:09**

Je viens de recevoir une mise en demeure pour ne pas avoir payer le syndic de copropriété
je suis en instance de divorce et mon ex femme vit dans mon bien propre
Ai je le droit de lui réclamer une partie de la dette de copropriété
Nous sommes mariée sous le régime de consentement mutuel et elle ne veut pas signer chez le notaire la liquidation de biens
je dois payer cette dette pour le 19/01/2008 et je n'ai pas l'argent
Que dois je faire
Cordialement